

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN

Comité technique n°13

Montpellier, le 11 mai 2016

www.lalignenouvelle.com



ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
6. DIVERS

ORDRE DU JOUR

- 1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE**
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
- 6. DIVERS**

Bilan de la consultation formelle



Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Contexte

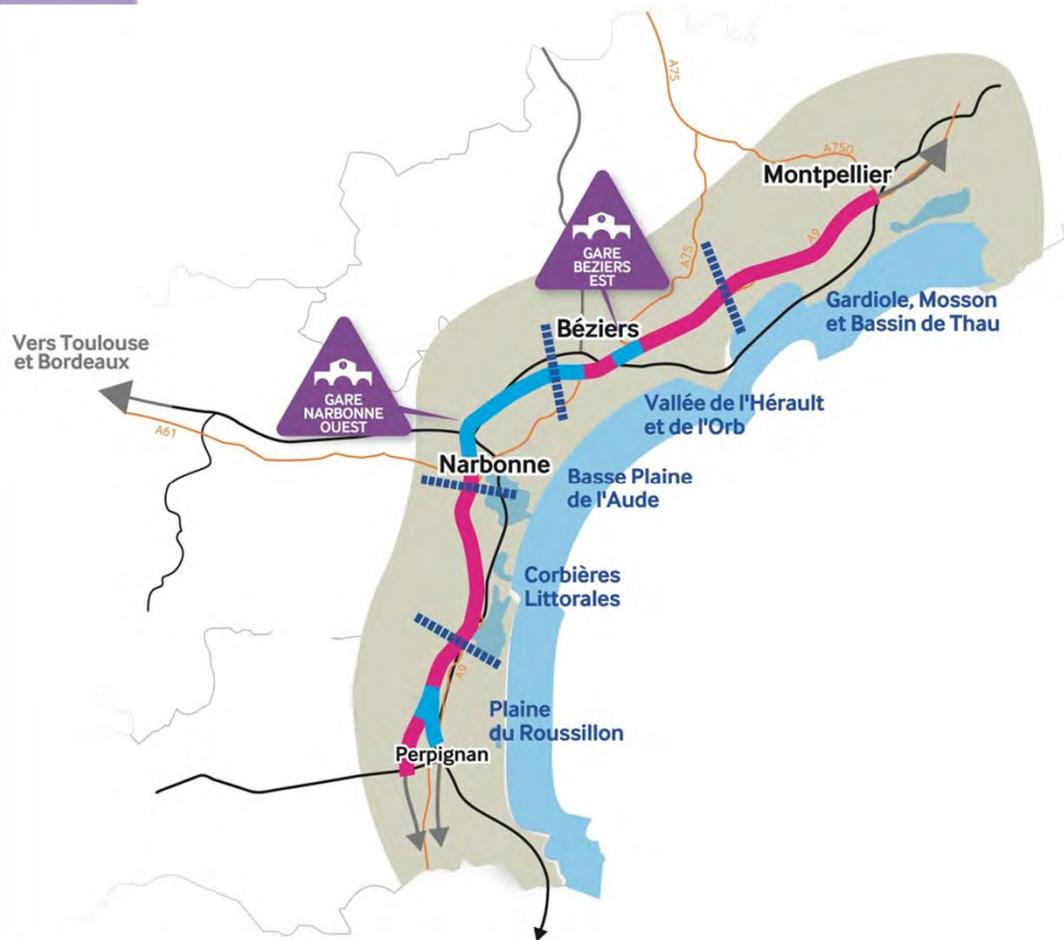
- 2 juin 2015 : Comité technique des cofinanceurs.
- 23 juin 2015 : Comité de Pilotage des cofinanceurs. Validation du tracé et de l'implantation des gares nouvelles.
- du 15 juillet au 21 septembre 2015 : consultation formelle lancée par le Préfet de Région.

Principaux résultats de la consultation

- Plus de 500 acteurs de natures diverses consultés : services de l'État, collectivités, professionnels du transport, associations, acteurs économiques.
- 11 % de taux de retours, en baisse par rapport à la précédente consultation (30 %), qui s'explique aussi par les nombreuses possibilités d'expression des acteurs.
- Avis globalement positifs : moteur de développement économique, intégration dans un réseau à l'échelle européenne.
- Des points de vigilance à prendre en considération pour les futures démarches.



Tracé - Gares



- Tracé reprenant à 70 % les emprises PIG.
- Tracé globalement accepté lors de la consultation.
- Enjeu : liaison continue trans-européenne, soutiens financiers de l'Europe.
- Quelques points de tension identifiés, concentrés sur le secteur sud du projet.
- Avis favorables à l'implantation des gares nouvelles sur les sites « A75 » pour le secteur de Béziers et « Pont-des-Charrettes » pour Narbonne.

Points de vigilance

Ils portent sur :

- les impacts liés au cadre de vie,
- les problématiques hydrauliques et la sécurité de l'alimentation en eau potable,
- les aspects fonciers (viticoles, agricoles, spéculation) et l'anticipation nécessaire par le biais de projets d'aménagements foncier,
- le frein au développement territorial, sur certains secteurs assez directement impactés par le projet.

Frein économique

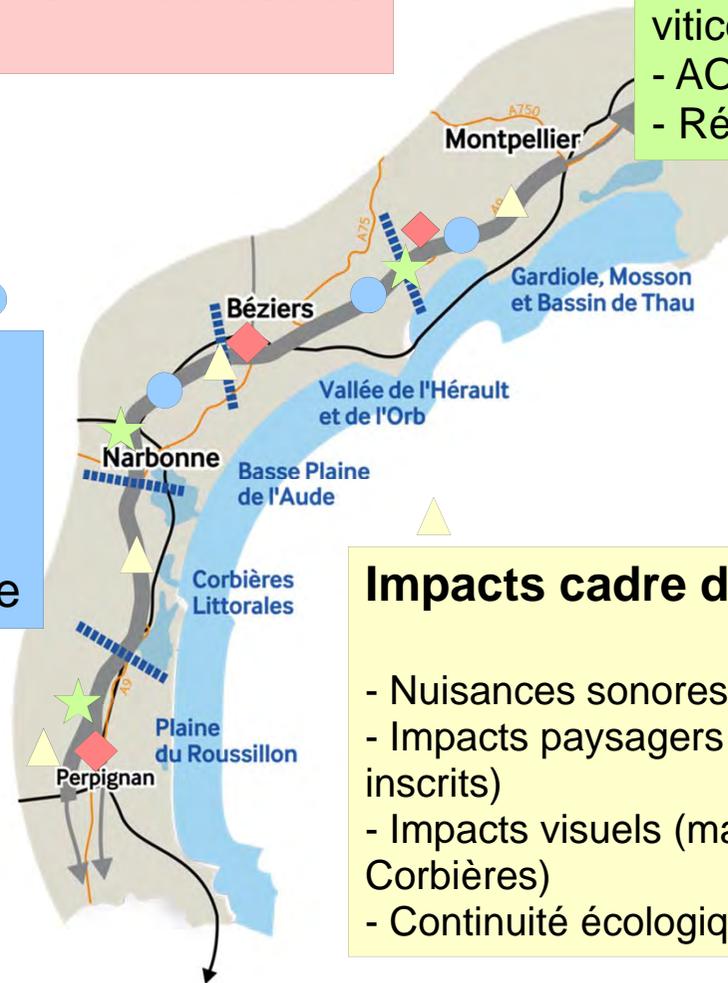
- Inquiétudes dessertes ferroviaires locales
- Développement urbain

Aspects fonciers

- Impacts sur milieu agricole et viticole
- AOC
- Réserves foncières à anticiper

Enjeux hydrauliques

- Risques inondations
- Captage eau potable
- Transparence hydraulique



Impacts cadre de vie

- Nuisances sonores (ensemble du tracé),
- Impacts paysagers (patrimoine Unesco, sites inscrits)
- Impacts visuels (massif de la Gardiole, Corbières)
- Continuité écologique

Suites données

Un bilan a été établi à la suite de cette démarche et transmis par le Préfet de Région à la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer le 04 novembre 2015.

Les propositions et conclusions de la consultation formelle ont été reprises par le Secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche dans la décision ministérielle n°3 rendue le 29 janvier 2016.

Les documents seront prochainement mis en ligne sur le site dédié :
<http://www.ligne-montpellier-perpignan.com>

ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
6. DIVERS

Comité technique Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

***Point 2 – La décision ministérielle
du 29 janvier 2016 actant le tracé
et les sites d’implantation des
gares nouvelles***

DGITM / DIT/ RFV1

11 mai 2016



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Comité technique Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

*Point 2 – La décision ministérielle
du 29 janvier 2016 actant le tracé
et les sites d'implantation des
gares nouvelles*

DGITM / DIT/ RFV1

11 mai 2016



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

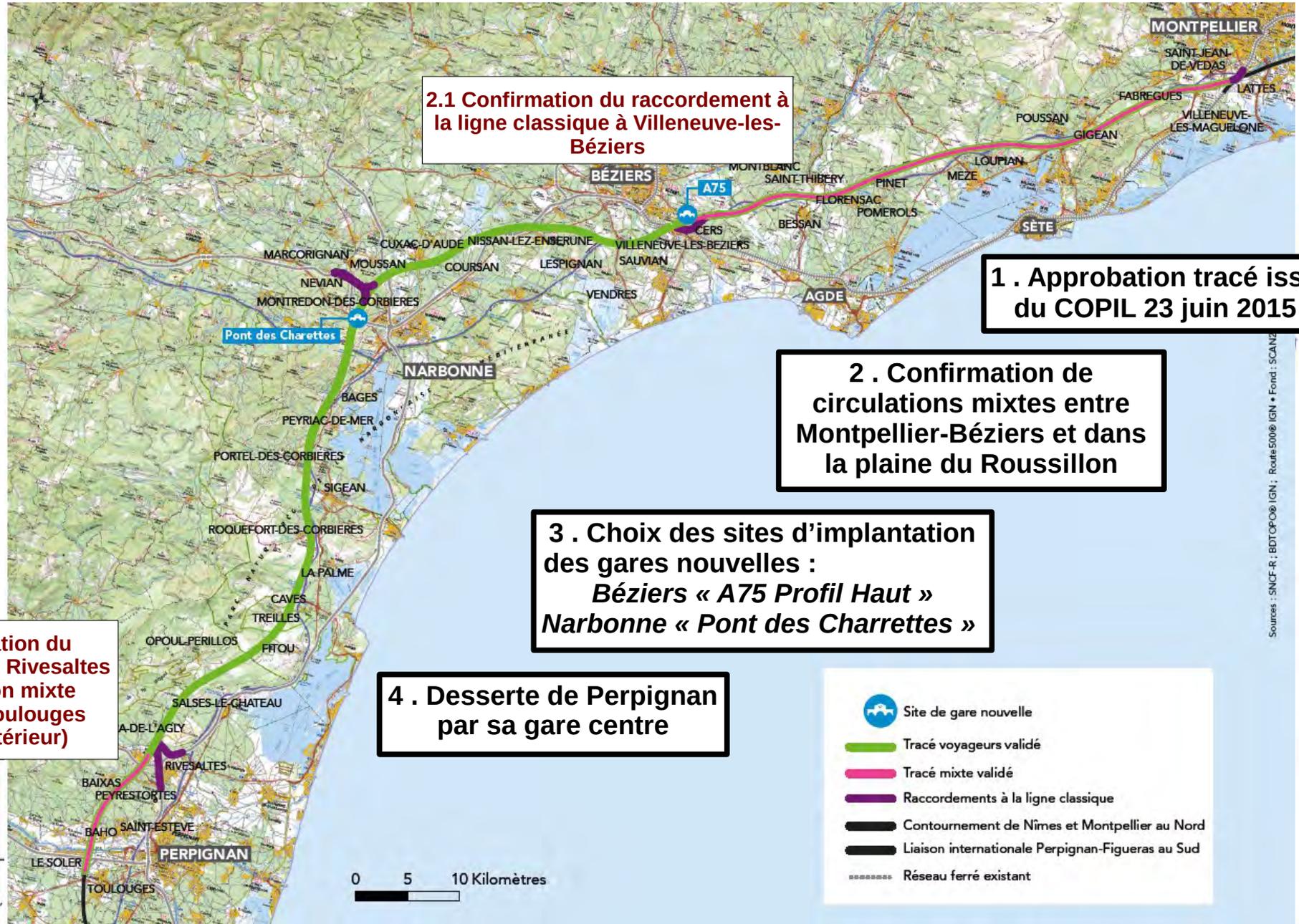
Décision Ministérielle n°3 du 29 janvier 2016

- Documents portés à la connaissance du secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche
 - ✓ **Courrier du 4 novembre 2015 du préfet de région Languedoc-Roussillon** : propositions de tracé et d'implantation des gares nouvelles des agglomérations de Béziers et Narbonne issues du COPIL du 23 juin 2015 et conclusions de la consultation formelle conduite du 15 juillet au 21 septembre 2015.
 - ✓ **Dossier ministériel transmis le 14 décembre 2015 par SNCF Réseau** : dossier validé en COPIL du 23 juin 2015 présentant le tracé retenu à l'issue de l'analyse multicritères des variantes de tracé, l'estimation des coûts et les possibilités de phasage du projet.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Décision Ministérielle n°3 du 29 janvier 2016



Sources : SNCF-R ; BDTPO@ IGN ; Routes 500@ IGN • Fond : SCAN2



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Décision Ministérielle n°3 du 29 janvier 2016

5. Coût de l'opération arrêté à 5,520 milliards € (CE juillet 2014)

6. Pour la suite des études et procédures préalables à l'engagement des travaux, une attention particulière est à porter :

- ✓ **aux enjeux d'insertion territoriale** (notamment Villeneuve-les-Béziers et secteur Rivesaltes-Toulouges) ;
- ✓ **aux impacts sur les terres agricoles et viticoles ;**
- ✓ **à la prise en compte des enjeux patrimoniaux** (sites classés et traversée du massif de la Gardiole) ;
- ✓ **à la transparence hydraulique du projet ;**
- ✓ **aux problématiques hydrauliques** liées au franchissement des cours d'eau ;
- ✓ **à la sécurisation de l'alimentation en eau potable ;**
- ✓ **à la sécurisation des conditions d'exploitation des tronçons mixtes.**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Décision Ministérielle n°3 du 29 janvier 2016

- Les suites attendues de la part du maître d'ouvrage SNCF Réseau

7. Poursuivre les études et la concertation sur les scénarios de phasage du projet, en lien avec la mission de coordination technique et financière du projet, **afin de préserver dans le dossier d'enquête la faisabilité des raccordements** au réseau ferré national nécessaires à ces phasages ;

8. Initier, en lien avec les services de l'État, les procédures préalables à la tenue d'une enquête publique sur l'ensemble de la ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan à l'hiver 2016-2017



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
6. DIVERS

Comité technique Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

Point 3 - Les enseignements de la concertation inter-administrative centrale

DGITM / DIT/ RFV1

11 mai 2016



Bilan de la concertation inter-administrative centrale

- **DM n°3 du 29 janvier 2016** de tracé et des sites des gares nouvelles : demande du SET d'initier l'ensemble des procédures préalables à l'enquête publique
- **1^{ère} étape : Lancement de la CIA** des services centraux par la Direction des Infrastructures de transports
- Prévues en application de la circulaire du 5 octobre 2004 relative à la concertation applicable aux projets de travaux, d'aménagements et d'ouvrages de l'État et des collectivités territoriales
 - ✓ Présentation du projet
 - Effets et principales mesures envisagées
 - Recueil des avis des services de l'État à l'échelon central préalablement aux saisines de l'Autorité environnementale et du Commissariat général à l'Investissement

Bilan de la concertation inter-administrative centrale

> Objectifs recherchés :

- ✓ Vérifier la bonne prise en compte des **enjeux environnementaux** dans la conception du projet
- ✓ Consolider l'**évaluation socio-économique** du projet
- ✓ Contribuer à la **sécurité juridique** du projet
- ✓ **Finaliser un dossier** d'enquête publique

> Deux mois de CIA et trois réunions :

22 février + 30 mars + 28 avril



Bilan de la concertation inter-administrative centrale

- **Réception de 19 avis** dans le cadre de la CIA
- **Différents domaines d'actions du MEEM** : environnement, prévention des risques, eau et biodiversité, transports, aviation civile, sites et paysages
- **Ministères Économie et Finances, Agriculture, Culture, Intérieur**
- **Grands opérateurs et établissements publics** comme VNF, RTE, ASF, GRT Gaz ...

LES CONTRIBUTEURS + NOMBRES D'AVIS

+ AREVA	1	+ MEEM - DEB + AGENCE DE L'EAU	13
+ ASF	39	+ MEEM – DHUP	25
+ DDTM 34 + PRÉFET	32	+ MÉTÉO FRANCE	1
+ DDTM11	63	+ MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE	5
+ DDTM66	9	+ MINISTÈRE DE LA CULTURE	37
+ DRAC + SDAP 34	30	+ MINISTÈRE DES FINANCES	21
+ DREAL LRMP	53	+ MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR	3
+ GRT GAZ	2	+ RTE	4
+ MEEM – DGAC	8	+ VNF	9
+ MEEM – DGPR	6	+ PAS D'AVIS DE L'ARS	
+ MEEM – ARN + DIR SO	13		
+ MEEM – CGDD	18		

LE NOMBRE D'AVIS PAR PIÈCES DU DOSSIER EP

+ PIÈCE B	19	+ PIÈCE F - 5	86
+ PIÈCE C	3	+ PIÈCE F - 6	11
+ PIÈCE E	11	+ PIÈCE F - 7	26
+ PIÈCE F - 2	32	+ PIÈCE F - 8	26
+ PIÈCE F - 3	29	+ PIÈCE G	23
+ PIÈCE F - 4	6	+ PIÈCE J	2

NOMBRE TOTAL D'AVIS : 274

LE DOSSIER SUPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Contenu du Dossier d'enquête d'utilité publique	
Pièce A	Guide de lecture
Pièce B	Objets de l'enquête, informations juridiques et administratives
Pièce C	Plan de situation
Pièce D	Notice explicative
Pièce E	Plan général des travaux

LE DOSSIER SUPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Contenu du Dossier d'enquête d'utilité publique

Pièce F

Etude d'impact

Composée de 8 chapitres :

- Chapitre 1 : Résumé non technique
- Chapitre 2 : Présentation du projet
- Chapitre 3 : Etat initial
- Chapitre 4 : Esquisses des principales solutions de substitution examinées et raisons pour lesquelles le projet présenté a été retenu
- Chapitre 5 : Analyse des effets du projet sur l'environnement et mesures pour éviter, réduire ou compenser les effets négatifs
- Annexe du chapitre 5 : Tableaux d'évaluation des effets et mesures sur le milieu naturel
- Chapitre 6 : Méthodes d'évaluation pour établir l'état initial et évaluer les effets du projet – présentation des difficultés rencontrées
- Chapitre 7 : Cahiers territoriaux
 - Cahier territorial n°1 – Plaine du Roussillon
 - Cahier territorial n°2 – Piémont des Corbières
 - Cahier territorial n°3 – Plaine de l'Aude
 - Cahier territorial n°4 – Vallées de l'Orb et de l'Hérault
 - Cahier territorial n°5 : Bassin de Thau
 - Cahier territorial n°6 : Gardiole et Mosson
- Chapitre 8 : Dossiers d'incidences Natura 2000
 - Etat initial
 - Evaluation appropriée des incidences
 - Evaluation simplifiée des incidences

LE DOSSIER SUPPORT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

Contenu du Dossier d'enquête d'utilité publique	
Pièce G	Dossier d'évaluation socio-économique
Pièce H	Mise en compatibilité des documents d'urbanisme
Pièce I	Avis obligatoires avant l'ouverture de l'enquête publique
Pièce J : Annexes	<ul style="list-style-type: none">• Dossier de Cohérence Intermodale et Ferroviaire (DCIF)• Synthèse des Perspectives d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SPADDT)• Bilan des concertations

LES APPORTS DE LA CONCERTATION AVEC LE TERRITOIRE

- + **DÉCALAGE PLUS À L'OUEST DU TRACÉ HISTORIQUE** sur Rivesaltes suite inventaires biodiversité
- + La **TRANCHÉE COUVERTE** au Soler pour profil bas de la ligne
- + La **ZPP MÉDIANE** dans les Corbières car refus de la ZPP littorale sur La Palme, Fitou, Caves
- + **ETUDE DE VARIANTE** à Roquefort, finalement, non retenue mais proposition d'un tunnel ; réflexion avec la commune sur altimétrie ligne en sortie de tunnel dans la plaine et nouvel accès au village

LES APPORTS DE LA CONCERTATION AVEC LE TERRITOIRE

- + **MODIFICATION TRACÉ HISTORIQUE** pour éviter les enjeux agricoles sur Lespignan
- + **ETUDE VARIANTE DE DÉVIATION** de la LC sur Cers et Villeneuve pour correspondance TER-TGV ; finalement non retenue car pas de potentiel identifié de correspondance + dégrade caractéristique de la ligne classique (pente plus forte qu'actuelle) + problème hydraulique local + surcoûts
- + **PASSAGE DANS LE MASSIF CLASSÉ** suite concertation « plaine de Fabrègues - Gigean », même si plus compliqué pour la mixité (tunnel et pente) en accord avec l'association de défense du site « les gardien de la Gardiole »
- + **MODIFICATION DU PRINCIPE DE DESSERTE** (2 GN à BEZIERS et NARBONNE, abandon desserte Nissan et abandon desserte Rivesaltes pour Gare centre Perpignan)

RETOUR GÉNÉRAL SNCF RÉSEAU SUR LES AVIS REÇUS DANS LE CADRE DE LA CIA

- + CERTAINES PIÈCES ONT SUSCITÉ PEU DE RÉACTIONS (PLAN DE SITUATION, JUSTIFICATION DU PROJET)
- + LOGIQUEMENT LE CHAPITRE EFFETS ET MESURES A SUSCITÉ LE PLUS DE RÉACTIONS
- + QUESTIONNEMENTS ISSUS D'UNE RELECTURE PARTIELLE DU DOSSIER : LECTURE PAR THÉMATIQUE, PEU DE VISION GLOBALE
- + CONFUSION ENTRE CONCERTATION ET PRESCRIPTIONS
- + ATTENTES RELEVANT D'AVANTAGE D'UN NIVEAU APD – PROCÉDURE D'AUTORISATION UNIQUE QUE APS
- + AVIS REDONDANT ENTRE DREAL ET DHUP
- + GRANDE RÉACTIVITÉ DES SERVICES (CIA MENÉE EN MOINS DE 2 MOIS)
- + LES OBSERVATIONS RECUEILLIES : BONNE BASE POUR LA REPRISE DU DOSSIER AVANT LA SAISINE DE L'AE-CGEDD

LA FORME DU DOSSIER



- + PLUS D'ILLUSTRATIONS, DE CARTOGRAPHIES NOTAMMENT DANS LES CHAPITRES 2 ET 4 DE LA PIÈCE F

- + PAGINATION À REVOIR SUR CERTAINES PIÈCES DU DOSSIER

- + ORGANISATION DU DOSSIER COMPLEXE, MULTIPLES RENVOIS
 - + LES RENVOIS SERONT PRÉCISÉS AU PARAGRAPHE PRÈS POUR FACILITER LA LECTURE : LES RENVOIS ÉVITENT ÉGALEMENT DE TROP NOMBREUSES RÉPÉTITIONS.

PROGRAMME ET PROJETS CONNUS

Projet, objet de l'enquête et de l'étude d'impact :

- + **LIGNE NOUVELLE ET RACCORDEMENTS** (pour desservir les gares existantes) **ET INSTALLATIONS TECHNIQUES** (sous-stations électriques...) **ET RÉTABLISSEMENTS DE VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS**
- + **DEUX GARES NOUVELLES DONT UNE AVEC HALTE TER, Y COMPRIS LEURS ACCÈS ROUTIERS** par raccordement au réseau viaire existant

Projet = programme *

- + **LES PROJETS DE GARES NOUVELLES SONT PRÉVUS DANS LES SCOT** qui ont fait l'objet d'une évaluation environnementale, et les projets ultérieurs d'aménagements évalueront leurs effets cumulés avec le projet LNMP)

(*) pour mémoire constituaient un programme :

1. CNM + aménagements ligne existante entre Montpellier et Narbonne
2. ligne nouvelle Perpignan Figueras (cette dernière est depuis mise en service et prise en compte dans l'analyse de l'état initial)

PROGRAMME ET PROJETS CONNUS

Analyse des effets cumulés notamment avec (cf. R122-5 du code de l'env.) :

- + CONTOURNEMENT NÎMES MONTPELLIER
- + DÉPLACEMENT DE L'A9
- + GARE NOUVELLE MONTPELLIER SUD DE FRANCE
- + ...

Analyse des effets globaux du projet sur le réseau Natural 2000, y compris interactions avec les effets de la gare nouvelle de Manduel (Outardes notamment).

MILIEU HUMAIN



+ PEU DE REMARQUES SUR LE BRUIT

+ **INTERCEPTIONS RÉSEAUX** : REMARQUES MAJORITAIREMENT DE NIVEAU APD, TRAVAUX ET EXPLOITATION

+ AGRICULTURE

- + PRÉCISIONS À APPORTER SUR LES IMPACTS SUR LES APPELLATIONS
- + MÉTHODOLOGIE DES IMPACTS SUR LES EXPLOITATIONS À DÉTAILLER
- + DEMANDE DE MUTUALISATION DES MESURES (AVEC DÉFRICHEMENT, LOI SUR L'EAU, ESPÈCES PROTÉGÉES...)

+ SYLVICULTURE

- + QUESTIONNEMENT PONCTUEL SUR LES MÉTHODES DE HIÉRARCHISATION
- + NATURE RÉELLE DES BOISEMENTS PAR RAPPORT AUX CONDITIONS D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

MILIEU HUMAIN



+ URBANISME :

- + IMPACT DE LA LOI ALUR SUR LES MECDU (RÉUNIONS PRÉFETS)
- + INTERACTIONS LOI LITTORAL POUR LES EBC (CDNPS)
- + BÂTIS : ÉVOQUÉS UNIQUEMENT SUR LA COMMUNE DE VILLENEUVE LES BÉZIER
- + ACTUALISER LA NOUVELLE CODIFICATION

+ PPRT :

- + COMURHEX ET TITANOBEL ONT ÉTÉ ÉVOQUÉS
- + AUCUNE ÉVOCATION DU FUTUR PPRT DU CAMP JOFFRE

MILIEU PHYSIQUE



+ TEXTES RÉGLEMENTAIRES :

- + ACTUALISATIONS ET COMPLÉMENTS À APPORTER : SDAGE, PPRI, PGRI, TRI

+ HYDRAULIQUE TRANSVERSALE :

- + DEMANDE D'UTILISER LES RECOMMANDATIONS DU CEREMA
- + DES ATTENTES DE PRÉCISIONS QUI RELÈVENT DU DOSSIER POLICE DE L'EAU
- + VÉRIFICATION À EFFECTUER SUR LES DONNÉES D'ENTRÉE
- + 4 PRINCIPAUX COURS D'EAU CITÉS : AUDE, AGLY, ORB ET TÊT
- + ABSENCE DE VALIDATION DES HYPOTHÈSES

+ RISQUES :

- + MOUVEMENT DE TERRES, SISMiques, INONDATIONS, SUBMERSIONS, INCENDIES, PPRT, RUPTURE BARRAGE

MILIEU NATUREL



+ DÉMARCHE ERC

- + AMÉLIORER LA RÉDACTION RELATIVE AUX MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

+ RÉSEAU NATURA 2000

- + DEMANDE DE QUANTIFICATION DES IMPACTS
- + PRÉCISER ET CONTEXTUALISER LES MESURES DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION
- + ÉVALUATION DES INCIDENCES RÉSIDUELLES SIGNIFICATIVES
- + EFFETS CUMULÉS : COMPLÉTER L'ANALYSE

+ MÉTHODOLOGIE

- + DEMANDE DE PRÉCISIONS POUR CERTAINES ESPÈCES EN L'ABSENCE DE BIBLIOGRAPHIE

+ ZONES HUMIDES

- + PRÉCISIONS À APPORTER DANS LE CHAPITRE 5 ET LES CAHIERS TERRITORIAUX

PATRIMOINE ET PAYSAGE



+ CANAL DU MIDI :

- + DEMANDE ÉTUDE SPÉCIFIQUE PAR RAPPORT À LA « VALEUR UNIVERSELLE EXCEPTIONNELLE » / UNESCO
- + DEMANDE DE CONCOURS ARCHITECTURAL

+ MASSIF DE LA GARDIOLE

- + PROFIL EN LONG
- + TALUTAGE
- + POSITION DES BASSINS

+ GRANDS DÉBLAIS

- + DEMANDE DE « COLLER » PLUS AU TERRAIN NATUREL (AUDE)

+ NISSAN

- + INSERTION ET POSITION DE LA BASE TRAVAUX

+ ARCHÉOLOGIE

- + REPRISE DE LA CONCERTATION EN PHASE APD AVEC SRA

SOCIO-ÉCONOMIE

- + **OBSERVATIONS DU MINEFI** SUR LES PRÉVISIONS DE TRAFICS VOYAGEURS, FRET ET ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE :
 - + SANS EFFET SUR LE DOSSIER
- + PRISE EN COMPTE DE L'**ÉCOTAXE** :
 - + AJOUT D'UN PARAGRAPHE
- + **CONCURRENCE** DE NOUVEAUX MODES :
 - + AJOUT D'UN PARAGRAPHE
- + **DATE OPTIMALE DE MISE EN SERVICE** :
 - + AJOUT D'UN PARAGRAPHE

SOCIO-ÉCONOMIE

- + **RÉSEAU EN RÉFÉRENCE** / RÉGÉ DE LA LIGNE EXISTANTE :
 - + SANS EFFET SUR LE DOSSIER

- + PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DES SCÉNARIOS DE **PHASAGE** :
 - + TRAVAUX À MENER EN COORDINATION AVEC LA MISSION FINANCEMENT APRÈS ENQUÊTE PUBLIQUE

- + **SATURATION** DU RÉSEAU EXISTANTE :
 - + RÉPONSE À APPORTER PAR L'OBSERVATOIRE DE LA SATURATION

- + MODALITÉS DE **FINANCEMENT** :
 - + TRAVAUX À MENER EN COORDINATION AVEC LA MISSION FINANCEMENT
 - + DOSSIER À COMPLÉTER AVEC LES ÉLÉMENTS DE L'ETAT

SOCIO-ÉCONOMIE

- + COMPRÉHENSION DES FLUX EN **TRANSIT** POUR LE TRAFIC AÉRIEN :
 - + EXPLICITATION À AJOUTER DANS LE DOSSIER D'ÉVALUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE

- + PRÉVISIONS PRUDENTES DES **FLUX AÉRIENS** PROVINCE-LR :
 - + NON PRIS EN COMPTE DANS LE DOSSIER CAR DONNÉE PRUDENTE

ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
6. DIVERS

Comité technique Ligne nouvelle Montpellier Perpignan

Point 4 – Calendrier et articulation des procédures à venir

DGITM / DIT/ RFV1

11 mai 2016



Ministère
de l'Environnement,
de l'Énergie
et de la Mer

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer

Calendrier et articulation des procédures à venir

➤ Principaux jalons

- ✓ **Lancement de l'enquête d'utilité publique à l'hiver 2016-2017**
(DM 3 du 29 janvier 2016)
- ✓ **Fin de l'enquête publique avant la période de réserve de l'élection présidentielle (4^{ème} semaine de mars 2017)**



Calendrier et articulation des procédures à venir

- Procédures préalables à l'enquête d'utilité publique
 - ✓ **Concertation inter-administrative (CIA) finalisée le 28 avril 2016**
 - ✗ Bilan de la CIA et mémoire en réponse de SNCF Réseau aux avis de la CIA
 - ✗ Complétude du dossier d'enquête d'utilité publique par SNCF Réseau
 - > fin mai 2016
 - ✓ **Saisine de l'Autorité environnementale du conseil général de l'environnement et du développement durable (AE-CGEDD)**
 - ✗ Avis de l'AE-CGEDD (3 mois)
 - ✓ **Saisine du Commissariat général à l'investissement (CGI)**
 - ✗ Contre-expertise sous l'égide du CGI (3 mois)
 - ✗ Avis du CGI (1 mois)



Calendrier et articulation des procédures à venir

- Décisions préalables à l'enquête d'utilité publique
 - ✓ Passage en conseil d'administration de SNCF Réseau
 - ✓ Décision ministérielle d'ouverture de l'enquête d'utilité publique
 - ✓ Désignation et saisine du préfet coordonnateur
 - Saisine du tribunal administratif
 - Désignation de la commission d'enquête
 - Prise de l'arrêté d'ouverture d'enquête et mesures de publicité

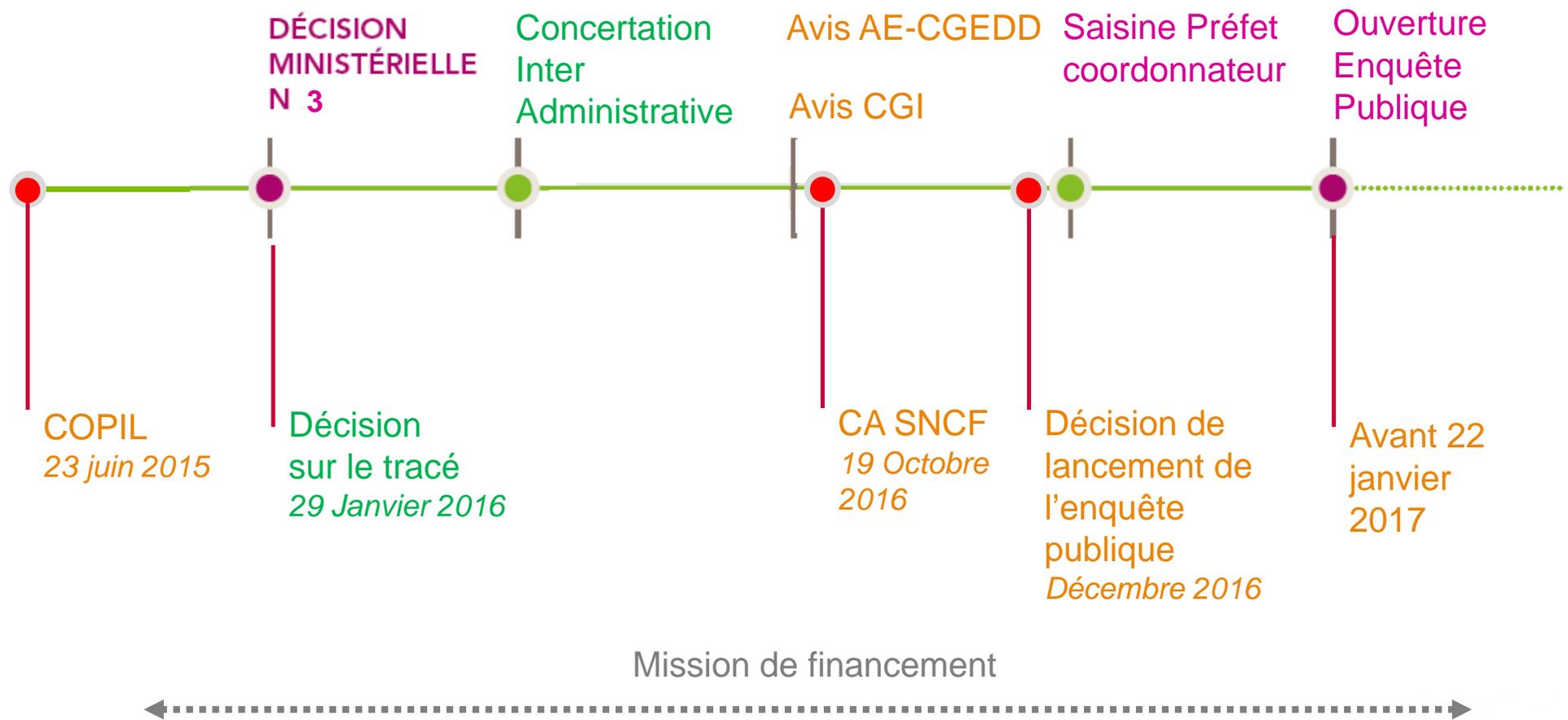


Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DU DÉBAT PUBLIC À L'ENQUÊTE PUBLIQUE



LE CALENDRIER 2016



ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
6. DIVERS

Comité technique de la ligne nouvelle Montpellier Perpignan

Avancement de la mission technique et financière

Eric Rebeyrotte

CGEDD/MT

11 mai 2016



Mission technique et financière

- Mission technique et financière officialisée le 1^{er} juin 2015 par le secrétaire d'État chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche :
 - Coordination technique et présidence du Comité technique,
 - Recherche de financements, une fois stabilisées les caractéristiques de la LNMP et notamment son coût.

Volet technique

- Le projet a fait l'objet de trois décisions ministérielles qui en définissent les caractéristiques principales.
- Le calendrier est déterminé par l'objectif de tenir une enquête publique sur l'ensemble du projet de ligne nouvelle entre Montpellier et Perpignan à l'hiver 2016 - 2017, conformément à la DM3 du 29 janvier 2016.
- Le phasage éventuel à Narbonne est déconseillé, car trop contraignant pour l'exploitation.

Volet financier

- Les différents partenaires ont été contactés.
- La Commission européenne se dit très favorable au projet LNMP, qui s'intègre dans le Corridor 6 Méditerranée.
- La Banque européenne d'investissements (BEI) s'inscrit dans le cadrage donné par la Commission, et propose de nous appuyer pour monter le plan de financement. Des prêts à 30 voire 40 ans sont envisageables.

Les estimations

- L'estimation du projet complet figure en pages 145 et 146 du dossier ministériel fourni par SNCF Réseau lors du Comité de pilotage du 23 juin 2015.
- Le coût complet est estimé à 5,520 milliards d'euros valeur juillet 2014, montant repris dans la DM3 du 29 janvier 2016. Ce coût est susceptible de légères variations en fonction notamment du traitement paysager précis qui sera adopté dans la traversée des sites protégés.

Merci de votre attention



ORDRE DU JOUR

1. BILAN DE LA CONSULTATION FORMELLE
2. RETOUR SUR LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 29/01/16
3. ENSEIGNEMENT DE LA CONCERTATION INTER-ADMINISTRATIVE
4. CALENDRIER ET ARTICULATION DES PROCÉDURES À VENIR
5. ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISSION TECHNIQUE ET FINANCIÈRE
6. DIVERS

POINT FINANCIER

**Budget
prévu
42 M€**

**Cfi 1 + 2
32,35 M€**

Convention de financement n°1

Montant		17,30 M€
Facturation	Soldée	17,30 M€
Disponible		0,00 M€

Convention de financement n°2

Montant		15,05 M€
Engagements		12,07 M€
Facturation		7,07 M€
Disponible CFI		2,98 M€
Prévisions (y/c EUP)		13,27 M€
Besoin théorique		- 10,29 M€

A noter : *Besoin signature CFI 3 d'ici l'automne 2016 – ATTENTION les retards de validation impactent les coûts de maîtrise d'ouvrage et l'économie de ces phases*

POINT FINANCIER

+ ACQUISITIONS

- + 60 BIENS POUR 13,5 M€

+ MISES EN DEMEURE D'ACQUÉRIR (MDA)

- + 41 MDA POUR 6,6 M€

- + DONT 27 REÇUES EN 2015 (11 BÂTIS + 13 TERRES + 3 TERRAINS À BÂTIR)

POINT FONCIER

+ ACQUISITIONS

- + 60 BIENS POUR 13,5 M€

+ MISES EN DEMEURE D'ACQUÉRIR (MDA)

- + 41 MDA POUR 6,6 M€

- + DONT 27 REÇUES EN 2015 (11 BÂTIS + 13 TERRES + 3 TERRAINS À BÂTIR)

+ PROMESSES DE VENTES (PV)

- + 30 PV POUR 3,5 M€

POINT FONCIER

Départements	Montant dépensé (Acquisitions)	Montant engagé (Promesses de vente)	Montant prévisionnel d'engagé (MDA) 31/12/2016	Montant prévisionnel engagé (MDA) 31/03/2017	Montant estimé d'engagement (MDA) non financé à partir du 31/03/2017
34	11	3,5	19,8	20,3	
11	0,03	0	0,1	0,1	
66	2,4	0	2,4	3,4	
TOTAL	13,4 €	3,5 €	22,3 €	23,8 €	4,6 €

POINT FONCIER

Conventions de Financement	Montant Dépensé	Montant Engagé	Montant prévisionnel d'engagé au 31/12/2016	Montant prévisionnel d'engagé au 31/03/2017	Montant estimé d'engagement (MDA) en M€
Etat/RFF 2000 (3,8M)	SOLDEE (3,8M€)	SOLDEE (3,8M€)	SOLDEE (3,8M€)	SOLDEE (3,8M€)	non financé à
CFI n°2 (20M€)	9,6 M€	13,1 M€	18,5 M€	SOLDEE (20m€)	partir du 31/03/2017
Non financé	-	-	-	-	4,6 M€

LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER-PERPIGNAN

Comité technique n°13

Montpellier, le 11 mai 2016

www.lalignenouvelle.com

